



## Hauteur niveau rdc 50cm plus haut que sur permis de construire

Par **aquatikoo**, le **13/04/2009** à **23:48**

Bonjour,

voila, nous avons realis  que notre dalle une fois coul  se retrouvait plus haute que le voisin...jusque la rien de grave; sauf que logiquement le terrain etant en pente nous devrions etre en dessous.

C'est la qu'on c'est renseign  sur la hauteur du rdc fini et que nous sommes exactement a 61.35ngf au lieu de 61ngf.....que risquon nous???

merci